

**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDES ET DE TRAITEMENT
DES DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 17 décembre 2004

N° 2004-28

Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil quatre, le 17 décembre à quinze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	11	
Date de la convocation :	8 décembre 2004	

Présents : MM. ANDRIEU, ASTRUC, CAMBON, DE MARSAC, GARRIGUES, GUIRBAL, MASSAT, MOUNIE, PLAGES, SAUTEDE et STEIN.

Absents excusés : MM. COLLIN, DAGEN, MOIGNARD, NONORGUES, QUÉREILHAC, ROGER et ROSET.

Assistaient à la séance : Mlle NACEF (Semateg),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Mixte).

OBJET : Réalisation d'un emprunt pour le financement des acquisitions de matériel de transport.

Le Président rappelle que dans le cadre de la décision modificative n°1 approuvée le 7 octobre 2004, un crédit de 800 000 € a été inscrit pour le financement du matériel de transport nécessaire à l'exécution des prestations en régie directe à compter du 21 janvier 2005 (date d'expiration des marchés en cours).

Cette somme correspond au montant TTC des acquisitions telles que celles-ci ressortent des marchés en cours (4 camions, 4 remorques et 40 conteneurs).

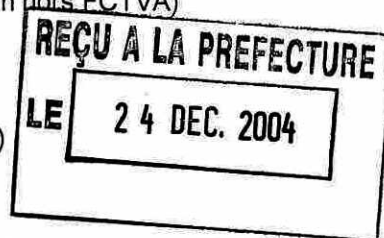
Le financement sera assuré en totalité par emprunt étant précisé que l'opération donnera lieu à l'attribution en 2007 d'une somme de 123 800 € au titre du FCTVA.

C'est donc à ce titre et dans le cadre de l'autorisation donnée lors du Comité Syndical du 7 octobre dernier que plusieurs établissements bancaires ont été consultés.

Au terme de cette consultation, le Président propose de retenir l'offre présentée par la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

• Emprunt principal (correspondant au montant de l'opération hors FCTVA)

- Montant : 676 200 €
- Durée : 7 ans
- Périodicité : Annuelle (échéance 15 juin)
- Taux : Fixe 2.72 %



Siège social : – Boulevard Hubert Gouze – B.P. 783 – 82 013 MONTAUBAN cedex
☎ 05.63 21 79 80. - Fax : 05.63 91 40 21.

N° Siret : 258 201 367 00012 – APE : 900B

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDES ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

- Emprunt relais (correspondant au « préfinancement » du montant du FCTVA)
 - Montant : 123 800 €
 - Durée maxi : 36 mois
 - Taux : Révisable (Index Euribor 12 mois + marge 0.15 %)
 - Versement des intérêts : Annuel
 - Amortissement : Remboursement après perception du FCTVA

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve les propositions du Président ;
- décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées :
 - un emprunt de 676 200 € au taux fixe de 2.72 % sur une durée de 7 ans avec échéance au 15 juin,
 - un emprunt relais de 123 800 € révisable sur index Euribor 12 mois (marge 0.15 %) sur une durée maximum de 36 mois ;
- autorise le Président à signer les contrats correspondants et à effectuer toutes démarches relatives à ces contrats.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE 24 DEC. 2004
ET DE SA PUBLICATION LE 24 DEC. 2004
Montauban, le 26 DEC. 2004

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Jean CAMBON

